

DEPARTEMENT DU DOUBS  
Arrondissement de Pontarlier  
Canton de Frasné  
Commune de Saint-Point-Lac

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 14 décembre 2016 / Affiché le 17/11/2016

Ouverture de séance à 20 h 30

Secrétaire de séance : M. Frédéric CANNELLE

Absents excusés : M. Olivier ILLICETO, Mme Cindy VIONNET donnant procuration à M. Mickaël BERGER, Mme Mathilde COUTURIER donnant procuration à M. Daniel PACQUELET, M. Sylvain REMONNAY donnant procuration à M. Frédéric CANNELLE.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 09 novembre 2016.

**I. Budget – Finances :**

Décision modificative pour régularisation d'écriture:

Budget forêt

Compte 611/011 + 3 300.00 €

Compte 6522/65 - 3 300.00 €

Problématique des délais de réception des recettes de 4 à 6 mois entre la vente et le paiement.

**II. Patrimoine Urbanisme Travaux Voirie :**

Urbanisme : dossiers en cours

- PC. VERNEREY : les travaux sont en cours de finalisation.
- PC. Hôtel MONNOT en cours de transfert à la Société AHM.
- Contentieux construction de Mme D. SCHMIDT, non conforme à l'autorisation délivrée. Le Droit de visite a permis de constater qu'aucune régularisation n'a été faite. La procédure sera donc poursuivie.
- PC. G. BERGER, avis défavorable de l'ABF, le service instructeur a rendu un arrêté de refus. Il sera transmis au pétitionnaire.
- Lot « les Hauts de Saugeon » validation des travaux prévue le 19 décembre à 16 h.

Dossier église

- les travaux de l'église (1<sup>ère</sup> phase) ont été réceptionnés.
  - Fondation du Patrimoine : une souscription a été lancée pour les travaux de l'église. Nous rappelons que les dons bénéficient d'une exonération d'impôt à hauteur de 66 %.
- Nous remercions les généreux donateurs.

Dossier cimetière

Présentation par M. Daniel PACQUELET du projet d'aménagement du cimetière :

- Transformation de 10 tombes en 10 caves-urnes, 1 columbarium de 8 cases, un jardin du souvenir, pour un montant estimé à 8 200 € H.T.
- Aménagement des 12 premières tombes pour 8 800 € H.T.

Les travaux sont approuvés par le conseil et le plan de financement est validé. Une demande de subvention au titre de la DETR est déposée.

Dossier voirie

Présentation par M. Maurice VUILLARD, du projet d'aménagement, rue de la Source et des caniveaux route de Malpas.

Montant estimé des travaux : 19 144, 50 € H.T.

Les travaux de voirie sont validés par le conseil et le plan de financement approuvé.

Une demande de subvention au titre de la DETR est déposée.

Aménagement du village (AMO)

M. le Maire expose les différents scénarios pour l'aménagement de la commune.

Le conseil valide le plan guide proposé par le Cabinet d'étude, tout en tenant compte des spécificités et des contraintes locales.

**III. Communauté de Communes :**

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'avancement de la fusion entre la CCMO2L et la CCHD et présente le calendrier prévisionnel de la fusion.

Il informe des dossiers en cours : maison de la santé, fiscalité, compétence tourisme...

**IV. Questions diverses**

Recrudescence cambriolages secteurs Lac : la population est appelée à la vigilance, car de nombreux cambriolages ont été dénombrés dans le secteur.

Demandes de subvention

Le conseil municipal alloue les subventions suivantes pour l'année 2017 :

Club de l'Amitié : 300€

Fonctionnement de la Bibliothèque : 300 €

Association « le petit panier » : 100 €

Comice Agricole : 80 €

Sapeurs-Pompiers : 100 €

Journée sans voiture : 500 €

Lecture du courrier du syndic de la résidence « les Cygnes du Lac », relatif à une parcelle communale occupée par le parking de la résidence.

Le Rallye des Glaces (environ 100 véhicules) traversera notre village mercredi 1<sup>er</sup> février entre 8 h 45 et 10 h 45.

Dans le cadre du PLU, l'élaboration d'un profil de plage n'est pas nécessaire, toutefois la maison de la réserve pourrait être associée à l'établissement d'un profil des plages communs aux communes du Tour du Lac.

Nouvelle réglementation pour la mise en place du régime indemnitaire du personnel, les élus mettront en place cette réforme début 2017.

Accessibilité des locaux recevant du public :

La mairie possède un accès aménagé à l'arrière du bâtiment, il reste à le signaler correctement.

Une rampe d'accès a été aménagée au camping.

Un seuil est prévu dans les travaux de l'église.

Concernant l'accessibilité à la bibliothèque : une demande de dérogation sera déposée en Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

Saint-Point-Lac, le 16/12/2016

Patrick LIEGEON

